



ENTRE LAC ET MONTAGNES

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} FEVRIER à 18h30

A l'Espace 1.2.3

MAIRIE D'ALEX

Place de l'Église 74290 ALEX

Tél. 04 50 02 87 05

mairie74@alex-village.com

www.alex-village.com

Convocation en date du 25 janvier 2023

Membres présents (13) : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN, Yvette GOLLIET, Claude CHARBONNIER, Emmanuelle ROSSI, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Denis JEANDIN, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Martine PERRILLAT-BOITEUX, Séverine SAOS ;

Absents ayant donné procuration (2) : André BOCHET-CADET à Patrick HERBIN, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER.

Secrétaire de séance : Séverine SAOS

N° délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
2023/001	Marchés Publics – Attribution du Marché de services « Nettoyage des Locaux Publics – lot 1 et lot 2 »	Approuvée
2023/002	SYANE : Réforme statutaire du Syndicat des Energies et du Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) : confirmation de l'adhésion de la commune, du transfert de compétence N° 5/6/7, et désignation du représentant de la commune au sein du collège des communes dont la distribution d'électricité	Approuvée
2023/003	Petite Enfance : proposition de partenariat avec Association des Collectifs Enfants, Parents et Professionnels (ACEPP 74/73)	Approuvée
2023/004	Gestion Auberge Communale : Réduction du loyer de janvier 2023	Rejetée
2023/005	Gestion Auberge Communale : approbation du principe de la délégation de service public de l'auberge communale et fixation des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service public spécifique pour la délégation de service public de l'Auberge	Point retiré sur décision du Maire
2022/21	Décisions Fongibilité des crédits BPAL transfert 2313 au 2031	Information prise en compte
2022/22	Avenant N°3 MILLE ET UN REPAS modification tarifaire au 01 janvier 2023	

Affichée et publiée le 6 février 2023

Le Maire,

Catherine HAUETER

